

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 974-249740093-20260409-2026C002-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2026 C 002

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CIREST

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2^{ème} bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 2 avril 2026

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
46	2	0	48

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Madame Adélaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Ridwane ISSA, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur DESIRE Olivier, Monsieur MARIO Edmond, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur Jean-Michel JAUZE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Dominique PRIX, Madame PAULCAN Doly, Monsieur Jean-Hugues RATENON, Madame RAYEPIN-MOUTOUSSAMY Gilberte, Madame Nina ROGER, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Nathalie SEYCHELLES, Madame Marina SITAYA, Madame Marie-May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Madame Marie Cindy SOUCANE.

A DONNE PROCURATION :

Madame Odile DAMOUR a donné procuration à Mme Anne CHANE-CHANE-KAYE-BONE TAVEL, Monsieur Matthieu KBIDY a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



ID : 974-249740093-20260409-2026C002-DE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CIREST

Le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean Marc PEQUIN, conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, préside les opérations de vote relatives à l'élection du président du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire procède à la constitution du bureau en désignant deux assesseurs.

Il est procédé à l'appel des candidatures au poste de Président de la Communauté d'Agglomération.

Il est rappelé que l'élection du président de la Communauté d'Agglomération s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après le déroulé des opérations de vote, (*le Procès-verbal de l'élection est joint en annexe de la présente délibération*), Monsieur Joé BEDIER est déclaré élu président de la Communauté d'Agglomération.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 2122-7 et L. 2122-8,

Considérant les opérations de vote et les résultats du scrutin,

Compte tenu de l'exposé de l'affaire par le Président, il est demandé au conseil communautaire :

- **DE PROCLAMER** Monsieur Joé BEDIER, président de la CIREST,
- **DE DECLARER** Monsieur Joé BEDIER, installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 09/04/2026


JOÉ BEDIER



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



ID : 974-249740093-20260409-2026C002-DE

